L'ABEILLE.

CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VERA CRUZ.

On pourrait expédier un bon navire s'il se présentait de suite, du frêt et des passagers suffisamment. S'adresser à

11 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX.

Devant partir positivement du 20 au 25 courant,

Le navire français, (A1) **TRINITÉ**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bertus, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. *Pour le reste du fret, ou pour passage*, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

P. E. SORBÉ,
10 fév rue Royale, no. 118.

A FRETER,

Le joli brick, fin voilier, **ARAB**, doublé et chevillé en cuivre, A1, capit. Haskell, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à

10 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK, Paquebot du 20 du courant, (Ligne entre la Louisiane et New York.)—Le beau navire neuf **NASHVILLE**, capt. Rathbone, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à

8 fév. FOSTER & HUTTON.

POUR PHILADELPHIE.

La barque **HERCULES**, capit. W. Longcope, ayant la moitié de son chargement engagé, peut recevoir la quantité de 200 bts. de sucre, en ville ou à la côte en bas; s'adresser à

8 fev SAM. P. MORGAN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf **CANADA**, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à

8 fev HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL,

Le navire, A. 1, **SARAH-CAROLINE**, capitaine G. Prince, maintenant en dechargement, peut recevoir de 3 à 400 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN,
7 fév ou à BENJ. BOOTH & co.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick **DELAWARE**, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

6 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le navire A1, **MOREA**, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à

1er fev LINCOLN & GREEN.

A FRETER,

La goëlette neuve, fine voilière, **PHŒNIX**, capitaine Spicer. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co

1er fév rue des Magasins, no. 29

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à Wm. G. HEWES,

26 janvier rue du Camp, no. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens de ces navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

MARCHANDISES DES INDES—709 pièces Choppas et Bandannas, grands et moyen, ayant droit au *debenture*, à vendre par

10 fév STETSON & AVERY.

413 SACS beau café de la Havane, reçus par le brick Manuelita; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par

ESTENANELL & COURVAL,
9 fév nouvelle levée, no.

TRAITES sur Boston, à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 fév rue des Magasins.

40 tonneaux de frêt lourd, pour New-York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

22 fév LINCOLN & GREEN.

Banque de la cité de la Nouvelle-Orléans, 17 février 1832.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiemens devront se faire de neuf à trois heures, chaque jour.

Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou payer les deux termes à la fois.

Par ordre de la Direction.
18 fév R. CLAGUE, Secrétaire.

GRAISSE.—600 barillets graisse, en débarquement du bateau à vapeur Louisville, à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH.
18 fév nouvelle levée, no 18

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.

LES directeurs, qui ont ouvert leur établissement rue St.-Philippe, près la Levée, No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quels qu'en soient leur profession et leur sexe; de vendre les propriétés foncières, mobilières, et les esclaves, ou de les donner à loyer; de présenter aux propriétaires [illegible] neurs et conducteurs de travaux, les [illegible] dont ils auront besoin; de faire les [illegible] comptes des personnes qui s'adresseront à eux; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures [illegible] &a.

☞ Leur bureau sera ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

BONNAIN, GENTY
[illegible]-1m.

LIGNE [illegible].

☞ [illegible] entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PACE,

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PACE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.

CETTE *ménagerie* consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle; un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci avane*, tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Cotamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'*histoire naturelle* ne verront pas sans intérêt: l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.

6 fév

Beautés de la mécanique
NOMMEE
CHAMBRE D'INSDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, *No.* 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le *drap et pour la troisième pour faire* des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.

27 janvier-2m

ART CURIEUX

De [illegible] le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, No. 115.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. [illegible].

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste [illegible] à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.-4m

Excellent Vin de Bordeaux.

28 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Dorville, reçues et à vendre par SAM. P. MORGAN & CO.

Encoignure des rues Gravier et du Camp, no. 49, au premier.

[illegible] fév

R[illegible] barriques de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.

THAYER, HURD & Co.
1er fév rue des Magasins, no. [illegible]

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ fin vert, de la Havane.

ESTEVANELL & COURVAL,
1er. février Nouvelle Levée, no. 6

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, mauvais sujet, ayant l'habitude d'aller marron; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières:

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

22 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 29 du courant, j'exposerai en vente, devant mon bureau à 4 heures P. M., pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, les effets mobiliers délaissés par le défunt. Conditions comptant. Par ordre de la cour.

18 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens,* Samedi, 3 mars 1832, j'exposerai en vente au domicile de feu Philippe Sterlin, au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, à 10 heures du matin, les effets mobiliers délaissés par le défunt. Plus, sept vaches, 4 veaux et 4 juments.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour,
22 fév MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22, mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferrara, une mulâtresse nommée *Caroline*, âgée d'environ 18 ans.

Conditions: ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, Allen, mulâtre âgé d'environ 25 ans. Conditions: comptant.

Par ordre de la Cour.
31 janv MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Mathews, les améliorations qui se trouvent sur une île appelée "l'Ile Cochrane" située à la passe du sud-ouest du Mississipi, et tous les droits que le défunt peut avoir à la dite île.

Par ordre de la cour.
31 janvier MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Lase, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Mongène, décédé *ab intestat*—avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
18 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Adèle Morel, f. de c. l. d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué et la repartition faite *conformément* au dit tableau.

Par ordre de la cour.
16 fév. MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que David Adams, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être nommé curateur aux héritiers absents, de Mary Williams, épouse de James Vance, avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre la Cour,
16 fév MARTIN BLACHE, régister.

D'Importation récente à vendre par
P. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 162.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, [illegible] pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, de, en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes. Bustes et perruques pour exercer les coiffeurs, ainsi que peignes de toutes qualités: canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

HABILLEMENS.—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, un joli assortiment de jolis habillemens, tels que lévites fines de drap noir, vert invisible, et olives; faites dans le dernier goût et par d'excellens ouvriers; aussi, habits de drap de soie.

W. C. NORRIS & CO.
15 fév rue de Chartres, No. 39.

VIN, EAU-DE-VIE, &C.—60 quarts et 20 quartauts de vin sec; 40 dito vin doux; 300 caisses raisin sec; 58 jarres raisin frais; 100 barils eau-de-vie, reçus par le Brick Sicily, de Malaga, à vendre par

8 fév WM. G. HEWES, rue du Camp.

Soie à coudre, Bas de soie patentés, &c.

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux, et ayant droit au *drawback*:

10 caisses soie à coudre, [illegible] couleurs, assortie expressément pour les marchés mexicains;
6 caisses bas pour femmes, patentés.
1 dito couvertures de coton, supérieure, grande largeur.

En magasin—8 caisses bonnets de [illegible]; [illegible] caisses de soie noire; 20 [illegible] cire blanche. A vendre à des prix raisonnables, par

P. E. SORBE,
8 fév rue Royale, no. 118.

EN débarquement 2 balles coton [illegible] caisses 3 points; 280 paniers huile d'olive [illegible] 170 caissons fruits à l'eau-de-vie;—Plus: 200 barils maquereaux no. 2; 30 barils fromages; à vendre par

6 février T. NICOLET & CO.

[illegible]

ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
[illegible] CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 3 de Mars.

GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE	$ [illegible]	$	[illegible]
1 "	1,500		1,500
1 "	[illegible]		1,000
1 "	[illegible]		[illegible]
[illegible] "	[illegible]		[illegible]
[illegible] "	[illegible]		[illegible]
[illegible] "	[illegible]		1,800
[illegible] "	[illegible]		1,200
[illegible] "	[illegible]		7,500
[illegible] "	[illegible]		2,180
624 "	[illegible]		[illegible]
7800 "	4		31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers........$ 4
Demi Billet............ 2
Quarts de Billet....... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

13 fév J. B. FAGET, Directeur.

AVIS
Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argues; de plus, plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE.

Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

BOUTELOUP,
Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Talahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en Perruques pour hommes et pour femmes; Implantés; Toupets métalliques et à crochets; *Fausse-Queues* de toutes couleurs et de différentes longueurs; Bâtons de Pommade pour lisser et teindre les cheveux; Poudre à teindre les cheveux; Huile Antique de Macassar; Poudre de Cylan pour les dents; Rouge-vert d'Athènes; Poudre de farine de pommes-de-terre; Brosses à tête, à dents, et à ongles; Nécessaires à barbe; Régénérateur; Huile de Philocome; Pommade de Chérubins pour la peau; Pâte d'amande; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau genre; un bel assortiment de Coiffures en perles; Fleurs; Bijoux; Bagues en cheveux, moulées en or; Savon à la rose, idem d'amande amère; Gants pour hommes et pour femmes; Fers à papillottes, à toupets, pour hommes; Marrons; Epingles noires, bronzées; Tours indéfrisables et à bandeaux; Frisettes; Nœuds d'Appollon; Peignes à favoris.

De plus, eau de Cologne, eau de Lavande double, crême de Perse.

On entreprendra toute espèce d'ouvrages en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de sûreté, Colliers à jour, Boucles d'oreilles.

12 janv E. BOUTELOUP.

Magasin d'articles nouveaux de Paris, Rue Royale, No. 227, entre Ste. Anne et Dumaine.

ALEX. FAYA, arrivé par le Cassander, offre à vendre, en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, sujets d'histoire, de religion, et romans, gravures de fantaisie, sujets historiques de religion, portraits, tableaux encadrés &a., papiers Français et objets de bureau, bijouterie de tous genre, quincaillerie do. bretelles, porte-feuilles, brosses, peignes, ciseaux, canifs, nécessaires, fleurs pour coiffures de bals et chapeaux, masques &a. &a. une infinité d'objets de fantaisie.

30 janv

HUILE DE BALEINE.—2,500 gallons Huile de Baleine, à vendre à bas prix, par STETSON & AVERY.

14 fév rue du Camp, no. 31

AVIS—S. M. Charles Frederich Bourgeand, boulanger, est en ville ou dans les environs, il est prié de passer au bureau des soussignés, qui ont quelque communication à lui faire.

Hy. PERRET & CHARBONNET.
1er. fév rue Toulouse, no. 57

PORC & GRAISSE.—250 barils de porc mess, 300 dito prime dito, 10 tierçons jambons et épaules, 200 barillets graisse en feuilles, à vendre par

SAM. C. BELL,
1er fév rue du Canal, no. 81.

Dix piastres de récompense.

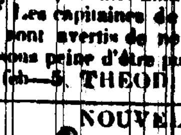

SERONT donnés à qui conduira à la geole le mulâtre clair nommé **CHARLES**, âgé d'environ 20 ans, jolie figure, taille d'environ cinq pieds cinq pouces, vêtu d'un habit, veste gris foncé, boutons d'acier, pantalons en cotonnade du nord, chapeau noir, un peu usé. Le dit mulâtre n'est absent de l'hôtel des étrangers que depuis hier matin; il ne parle que l'Anglais. ☞ Les capitaines de navires et de Steamboats sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après la loi.

17 feb—3. THEOD. NICOLET & Cie.

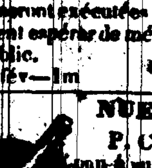

NOUVELLE PHARMARCIE

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St. Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraiches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.

15 fév—1m CUPACHS & CO.

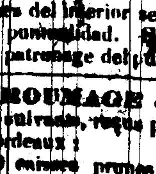

NUEVA FARMACIA.

P. Cupachs y Comp. participan a sus amigos y al público en general, la apertura de un establecimiento de Farmacia en la calle Sn. Pedro, frente à la Plaza, donde tendrán un buen surtido de Drogas y Medicinas frescas. Las órdenes del interior serán ejecutadas con cuidado y puntualidad. Se atreven à esperar merecer el patronage del público.

15 de feb.

V. BOUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux:

480 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Grand-Larose, Chateau Lafitte, Haut-Talence, Pauillac, St.-Julien Médor, par 12 bout. et 24 demi do; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe [illegible] Emilion; 27 tierçons vin rouge Pauillac, [illegible] blanc, Graves et Haut Sauterne; 300 paniers [illegible]; 20 balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau de vie.

De importations antérieures:—250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Lafitte, Latour, Margaux, St.-Julien, Médoc et St.-Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers; 15 balles brain à moustiquaire, 20 balles fil à voiles, petites et grosses [illegible]; 50 caisses liqueurs superfines, et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux, 200 sacs bouchons pour dame-jeannes et [illegible]. 7 fév

V[illegible] vin Canaries ayant droit au drawback, à vendre par STETSON & AVERY.

14 fév rue du Camp, no. 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

PAR suite de la dissolution de société de Messrs. Gillet & Canet, mercredi, 29 février 1832, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi,

ARTHUR, nègre forgeron, âgé de 23 ans, depuis environ 12 ans dans le pays, parlant anglais et français. On exposera le jour de la vente plusieurs outils faits par lui, tels que haches, charrues &c., toute garantie légale, assurée.

JOE ou JOSEPH, âgé d'environ 24 ans, bon aide forgeron, parlant anglais et français depuis environ quinze ans dans le pays, capable de faire divers petits ouvrages, mais sujet à se prendre de boisson.

NELSON, âgé d'environ 22 ans, bon aide-forgeron, parlant un peu français.

EDMOND, âgé d'environ 20 ans, frère de Nelson, aide de forge parlant un peu français.

PETER, frère de Nelson et d'Edmond âgé de 13 ans, domestique, parlant anglais et français. Toutes garanties des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

1°. *UN TERRAIN*, sis rue Dauphine entre les rues St-Philippe et Urselines, mesurant 30 pieds plus ou moins de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, sur lequel est construite une maison en bois, briquetée entre poteaux et divers autres petites bâtisses. Borné d'un côté par la propriété de madame Roche et de l'autre par celle de Mr. Pierre Martel. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur.

2°. *Un terrain formant* l'encoignure sud des rues Condé et St. Philippe, ayant environ 42 pieds de face à la rue Condé sur 70 pieds de profondeur et face à la rue St. Philippe, se rétrécissant dans la profondeur de manière à n'avoir que 40 pieds 3 pouces, ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus. Les banquettes de ce terrain sur la rue *Condé* sont payées, celles sur la rue St. Philippe seront à la charge de l'acquéreur.

3°. *UN TERRAIN* sis dans la rue St. Philippe entre les rues de la Levée et Condé ayant 43 pieds et demi de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur plus ou moins; borné d'un côté par les héritiers Gaillard et de l'autre par la propriété de Mr. Soniat Dufossat. Il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux, couverte en tuiles.

4°. *UN TERRAIN*, situé rue du Maine, entre Dauphine et Bourbon, ayant environ 21 pieds de face à la rue du Maine sur 120 pieds de profondeur; sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux et une cuisine en bois attenant d'un côté à la propriété de Jean Lanus et de l'autre à celle de Noël Carrière. Les banquettes se sont actuellement et seront à la charge de l'acquéreur.

5°. *UN TERRAIN*, situé rue St.-Philippe, entre Condé et Royale ayant 30 pieds à la rue St. Philippe sur 80 pieds de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de Manette Depré, et de l'autre par celle de Mr. Maurice Prevost. La cour est briquetée et il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux et une *jolie cuisine* en briques et à étage. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur. *Ce terrain* avec maison et cuisine ne sera livrable à l'acquéreur que vingt jours après la vente.

CONDITIONS.—Les dits biens fonds et esclaves payables à un et deux ans de terme du *jour de la vente*, en billets endossés et divisés par coupons à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur chaque objet vendu jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Par le même encanteur. Le même jour, après midi, à 4 heures, il sera vendu à la forge, rue St.-Philippe entre Condé et Levée, une certaine quantité de CUIVRE, une pièce de canon en cuivre, de l'étain, &a. &a.—conditions, jusqu'à $100, comptant. Au delà de $100, en un billet à 60 jours endossé à satisfaction.

10 janv—10

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse, le Terrain triangulaire, connu comme propriété du capitaine Hart, situé entre les rues de la Nouvelle Levée, Louisa et la ligne qui le divise de la batture publique, ayant environ 248 pieds de face à la Nouvelle-Levée, 306 à la rue Louisa, et 372 à la ligne susdite. On exhibera sous peu le plan à la Bourse, et on fera connaître en même tems les conditions.

18 fév

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de *jours de traitemens*, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. [illegible] qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 20 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole. W. W. M'DONOGH.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux négresses par le secours efficace de son remède.

Nelle.-Orléans, le 27 décembre 1831.

T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 5 ans, au point d'avoir eu besoin d'un cêton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. B[illegible].

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgé de soixante cinq années, et depuis environ cinquante mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 17 juil 1831
12 déc FÉLICITÉ ARNOUL.

FOIN.—190 balles beau Foin du Nord, en débarquement du navire Nashville, de New-York, à vendre par

FOSTER & HUTTON,
4 fév rue du Canal, no. 77

MAQUEREAUX.—25 barils de maquereaux no. 1, et 50 barils dito no. 2.
8 pipes rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du brick Tuscar, à vendre par

3 fév STETSON & AVERY.

A VENDRE.—Un assortiment de faïence propre au marché du Mexique, reçu par le navire William Neilson, de Liverpool, à vendre par

Vt. AICARD,
28 janvier rue de la vieille Levée, no. 37

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par

14 fév YORKE, MACALESTER & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu lundi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Tout un îlet de Terrains,

Faubourg Ste.-Marie, borné par les rues St. Paul, Gravier, Girod et Pigeonnier, et divisé en trente lots, savoir:

Le no. 1, encoignure St. Paul et Pigeonnier, a 60 pieds sur la dernière rue, et 107 pieds 10 pouces sur la première; les nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, contigus, ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Paul, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur; le no. 15, encoignure St. Paul et Gravier, a 28 pieds 10 pouces de face sur la première rue et 107 pieds 10 pouces de face à la rue Gravier, et 45 pieds 4 pouces dans le fond; le no. 16, encoignure Girod et Gravier, a 61 pieds 10 pouces de face à la première rue, sur 107 pieds 10 pouces de face à la dernière, et 45 pieds 4 pouces dans le fond; les nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, contigus, ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur; le no. 30, encoignure Girod et Pigeonnier, a 20 pieds de face à la première rue sur 107 pieds 10 pouces de profondeur sur la dernière.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions: un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu lundi, 27 du courant, à midi, à la Bourse, dix TERRAINS de valeur, situés dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chêne vert, Philippe et Laurier, faubourg La Fayette, et numérotés 4, 5, 6, 11, 12, 13, 19, 20 et 21, d'après le plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions: un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 28 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, environ 65 Terrains propres à y bâtir, comprenant environ les deux tiers de l'Ilet formé par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Louisa et Delor, sur lesquels se trouve la raffinerie de sucre de M. Goodale. Ces terrains mesurent ensemble 280 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, 280 pieds de face à la rue Louisa, 212 pieds de face à la rue Delor, et 512 à la rue Tchoupitoulas. On a l'intention d'ouvrir une rue dans le centre de cette propriété, de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ces terrains ne seront pas comprises dans la vente, et devront être enlevées. Le plan sera dressé sous peu. 20 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mercredi, 29 du courant, à midi, à la Bourse, neuf TERRAINS de valeur, faisant face aux rues de la Nouvelle Levée, Roffignac, et le Chemin public ordonné par le Conseil en 1830, et qui doit être le long de la levée. On pourra connaître les différentes mesures de ces terrains en se référant au plan, dressé par J. Pilié, voyer, qui est exposé à la Bourse.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par W. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 22 fév

VENTES PAR LE MARSHAL.

John T. McNeil vs. Jn. C. Warren.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mercredi 29 février prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le BAIL d'une maison et d'un terrain, situés sur le chemin du Bayou, à un quart de mille de la ville.

30 janv L. DAUNOY, marshal

EN vertu d'un writ d'[illegible] fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues de Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc

20 fév L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—3 février 1832—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—*Antoine Philippe Lanaux contre ses créanciers*—No. 1164—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Antoine Philippe Lanaux ait lieu en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mardi, 28 du courant, à l'effet de nommer un syndic en remplacement de Claude Tréme.

Signé, CHS. MAURIAN, juge.
Bureau du Greffier,
18 fév—3 B. BLOSSMAN, dep. gref.

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. [illegible], parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en: 250 douzs. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzs. régénérateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boites cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraiche.

Na. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les râpes de perse et les pommades, sont couverts en étain et avec de très jolies étiquettes.

21 fév

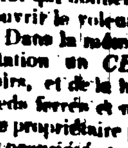

IL a été volé sur l'habitation Carnarvon, au Détour des Anglais, dans la nuit du 2 de ce mois, un *CHEVAL* alezan, de 13½ paumes de haut, fort et en bon état, ayant deux ou trois de ses pieds blancs ainsi que le front. Une récompense honnête sera donnée à celui qui donnera des informations propres à découvrir le voleur, ou retrouver le cheval.

Dans le même mois, on a amené sur cette habitation un *CHEVAL* canel, ayant les crins noirs, et de la hauteur de 15 paumes; il a trois pieds ferrés et n'a point de marque apparente. Le propriétaire pourra le réclamer en prouvant sa propriété et en payant les frais d'insertion.

22 fév—☞ SAM. P. MORGAN & Co.

ARDOISES anglaises de poche, article nouveau, joli et utile.—Reçus tout récemment par navire William Neilson, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, les articles suivans: Ardoises de poche blanches, en forme de mémorandum, avec et sans crayons; do. en forme de portefeuilles dorés pour dames; règles d'ivoire pour toutes sortes de mesures, à l'usage des mathématiciens; crayons de mine de plomb de qualité supérieure; crayons à dessiner H. HB et BB; couleurs à l'eau, de Newman; papier à dessiner de toutes grandeurs; 20 rames papier de cabinet, superfin. Aussi, quelques douzaines d'ardoises blanches encadrées avec de l'acajou, à l'usage des comptoirs.

E. JOHNS & CO., Libraires,
Rue de Chartres, no. 113, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 15 fév

J. B. PUTNAM,
DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

26 nov—6m

200 Boucauts MELASSE, à vendre par J. [illegible]
22 fév